

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 13 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LAIZE-CLINCHAMPS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique ROSE, Maire.

Présents : Mesdames DESJARDINS, FOUREZ, LE DARD, GODEFROY, GUESNON, POUTREL, VALETTE, VANDEVOIR, WEINREICH, Messieurs ACHARD, CHATELIN, CHOUETTE, FOSSARD, JUEL, JUS, MARTIN, PICARD, ROSE, SINIGAGLIA, THOMAS

Absents excusés : Mesdames BOURLAND (pouvoir à M. ROSE), NERROLLE (pouvoir à Mme POUTREL) et Monsieur MAILLARD (pouvoir à M. PICARD)

Madame POUTREL est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2021 est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

### Ordre du jour

#### Délibération n°01/2022 - ARRET DE PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation, le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal, dans sa séance du 7 avril 2021, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, les principales options, orientations et règles que contient le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.151-4 et suivants, R.151-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2017 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

Vu la décision de l'Autorité Environnementale en date du 24 juin 2021 saisie dans le cadre de la procédure dite « au cas par cas » et décidant de soumettre le projet de PLU à évaluation environnementale ;

Vu le bilan de la concertation présentée par Monsieur le Maire ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal,

#### **Décide,**

1 – d'arrêter le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

2 – de soumettre pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.153-11, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

La présente délibération et le projet de P.L.U. annexé à cette dernière seront transmis au Préfet du département du Calvados.

Conformément au dernier alinéa de l'article L 123.10 du Code de l'Urbanisme, le dossier définitif du projet de PLU, tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123.18 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois.

Une copie de la délibération arrêtant le projet de PLU sera adressée au préfet du département du Calvados.

### **Questions diverses**

#### *Aménagement du carrefour – Pont du coudray*

*La communauté de communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon nous informe que les travaux de réaménagement du carrefour des routes départementales N°41 et N°156 (Pont du Coudray), conduits conjointement par le Département du Calvados, entraîneront une interdiction de circulation à compter du 14 février pour une durée de 4 semaines. Les arrêtés de circulation et les plans de déviation nous seront transmis par l'Agence Routière Départementale.*

#### *Aménagement boucle touristique d'intérêt départemental*

*Les travaux d'aménagement de la boucle touristique « Patrimoine et château en Vallée de la Laize » à l'initiative du Conseil départemental du Calvados devraient débuter en février 2022. Cet aménagement concerne les communes de May-sur-Orne, Fontenay-le-Marmion et la commune historique de Laize-la-Ville. Les aménagements seront réalisés sur les routes départementales n°562A et n°41.*

#### *Sécurisation aux abords des écoles*

*Les barrières de sécurisation de la circulation auprès des écoles ont été mises en place. Les poteaux de réception étant trop lourds à manipuler, ils ont été remplacés par des poteaux en aluminium. Elles sont opérationnelles à ce jour.*

La séance est levée à 20h15